

ACL - TARIFS VENON - ETE 2024

Ces tarifs concernent tous les centres de loisirs présentés dans la brochure ci-jointe.
Ils s'appliquent aux familles résidant à Venon, et tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE
	Repas compris	Avec repas	Sans repas
0 - 400	10,50 €	7,75 €	5,25 €
401 - 450	13,50 €	9,50 €	6,75 €
451 - 600	13,70 €	9,60 €	6,85 €
601 - 800	15,70 €	10,85 €	7,85 €
801 - 1000	17,80 €	12,15 €	8,90 €
1001 - 1220	19,80 €	13,40 €	9,90 €
1221 - 1450	22,10 €	14,80 €	11,05 €
1451 - 1800	24,20 €	16,10 €	12,10 €
1801 - 2000	25,30 €	16,90 €	12,65 €
+ 2000	26,30 €	17,4 €	13,15 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

N. Dame de Mésage Equitation matin : ajouter 32 € par semaine.

Les Petites Maisons Club 3-5 ans ou 6-12 ans : ajouter 8 € par semaine.

Le Clos d'Espiès Stages d'activités spécialisées à la semaine (V.T.T., Tennis, Paddle, Canoé-Kayak, Tir à l'arc et Gym.) : ajouter 8 € par semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation (semaine de 5 après-midis)
- 450	89,00 €
451 - 1220	106,00 €
1221 - 1800	122,00 €
+ 1800	138,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (Alpes du Grand Serre / Rencurel / Saint Andéol - 5 jours)	Equitation (Sappey en Chartreuse - 5 jours)
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	350 €	435 €
1221 - 1800	385 €	470 €
+ 1800	420 €	505 €

BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, pour tous les séjours proposés.

LES AIDES DEDUCTIBLES

Des aides peuvent être accordées par le CCAS de votre commune, ou par votre Comité d'Entreprise. Ces aides vous sont versées directement, ou peuvent venir en déduction des tarifs indiqués ci-dessus.

Renseignez-vous directement auprès du CCAS de votre commune, ou auprès de votre Comité d'Entreprise.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024)

A NOTER : Les règlements par chèques vacances et par CESU papiers sont acceptés.
Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.